



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



17003629

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

26 -12- 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0454.225.264

Dénomination

(en entier) : DUPIRE FRERES

(en abrégé) :

Forme juridique : SA

Adresse complète du siège : Rue Royale 49 à 7904 Tourpes

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS- OBJET SOCIAL-DEMISSION-NOMINATION

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Gaëtan Quenon, à Templeuve le 17 novembre 2016, enregistré à Tournai le 24 novembre 2016 référence 5 volume 000 folio 000 case 20283, que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DUPIRE FRERES", ayant son siège social à 7904 Tourpes, Rue Royale 49, inscrite au registre des Personnes morales numéro 454.225.264 laquelle a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

Première résolution : Confirmation du siège social de la société

L'assemblée confirme que le siège social de la société se trouve à 7904 Tourpes, Rue Royale 49.

Deuxième résolution : Modification apportée à l'objet social

A) Rapport

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport établi conformément à l'article 559 du Code des Sociétés.

Au rapport du conseil d'administration est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente septembre deux mil seize.

Ce rapport demeurera ci annexé, pour être déposé au greffe du tribunal de commerce avec une expédition du présent procès verbal.

B) Modification de l'objet social

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour étendre son activité immobilière et son activité liée à l'agriculture et prévoir la faculté d'exercer des mandats dans d'autres sociétés.

En conséquence, l'article 3 sera donc rédigé comme suit :

La société a pour objet, tant pour elle-même que pour compte de tiers, seule ou en participation avec qui que ce soit, en Belgique ou à l'étranger, la prestation de tous travaux d'entreprise agricole et horticole, travaux de préparation, d'entretien, de récoltes des terres, prairies et cultures, ainsi que tous travaux relatifs à l'élevage, à l'engraissement et aux soins aux animaux de ferme ; travaux de nettoyage et entretien des voiries, travaux de terrassements et d'aménagements des terrains.

La société a également pour objet :

- l'importation, l'achat, la vente, la location, la réparation, l'entretien des machines agricoles et des véhicules agricoles ainsi que des accessoires à ces machines et véhicules.

- l'importation, l'achat, la vente, la location, la réparation, l'entretien, la fabrication de tout outillage, engin ou matériel ou accessoire destiné à l'agriculture, à l'horticulture, à la sylviculture et à leurs dérivés.

La société a également pour objet toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation de fermes, la production, au conditionnement et à la commercialisation en gros et au détail de tous produits agricoles ou horticoles et destinés à l'agriculture ou l'horticulture y compris les outillages et machines ainsi que les produits accessoires et dérivés.

La société a également pour objet :

- l'entreprise de travaux agricoles et notamment le battage, la pulvérisation, le commerce et engrais chimiques et produits phyto-pharmaceutiques ainsi que la location, l'achat, la vente, le garage, l'entretien et la réparation du matériel agricole.

- l'entreprise de terrassement, et de démolition, de pose de câbles et de clôtures, d'aménagement de terrains, jardins et terrains de sport et la location de containers.

La société pourra effectuer des transports routiers rémunérés pour compte de tiers tant en Belgique qu'à l'étranger.

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- L'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous location, ainsi que la cession en location et en sous location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement et l'activité d'intermédiaire pour réaliser ces opérations.

Elle pourra ériger toutes constructions pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître de l'ouvrage ou entrepreneur général, et effectuer, éventuellement aux biens immobiliers, des transformations et mises en valeur ainsi que l'étude et l'aménagement de lotissements y compris la construction de routes et égouts; acheter tous matériaux, signer tous contrats d'entreprises qui seraient nécessaires; réaliser toutes opérations de change, commission et courtage, ainsi que la gérance d'immeubles.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, immobilières, financières et autres qui se rattacheront directement ou indirectement à l'un ou l'autre des objets ci-dessus ou qui seraient de nature à favoriser ou développer son industrie ou son commerce, et ce tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle peut faire partie d'autres sociétés.

La gestion ou la participation à celle-ci par la prise de tous mandats au sein de toute société ou entreprise de droit belge ou de droit étranger.

Elle peut également se porter caution des engagements pris, notamment par les gérants, les associés ou des sociétés apparentes.

Il est encore précisé que la société peut consentir au profit de toute autre société apparentée ou non ainsi qu'au profit de tous tiers envers lesquels elle contracterait des engagements, toutes dations en gages hypothécaires ou autres et toutes garanties plus généralement quelconques.

troisième résolution : démission - Nominations

L'assemblée décide de modifier l'article 25 des statuts portant sur le pouvoir de représentation de la société comme suit :

Article 25

La société est représentée, y compris dans les actes et en justice par un administrateur délégué sauf pour les opérations dont la valeur excède deux cent cinquante mille euros pour lesquelles la signature de deux administrateurs ou de l'administrateur-délégué et d'un second administrateur est requise.

Ces signataires n'ont pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable du conseil d'administration.

En outre, elle est valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

Quatrième résolution : démission - Nominations

L'assemblée accepte la démission de Madame CHEVALIER Georgette, née à Leuze le onze octobre mil neuf cent trente-trois (331011 062-80), veuve, demeurant à 7903 Blicquy, Rue du Grand Courtil 1, de son poste de d'administrateur-délégué et lui donne décharge de sa gestion.

L'assemblée confirme les mandats d'administrateurs de :

1. Monsieur DUPIRE, Marc Sylva Yvon Ghislain, né à Gembloux le huit septembre mil neuf cent cinquante-huit, numéro national 58.09.08 075-93, époux de Madame MINGNEAU Carina Jeannette Paula, domicilié à 7904 Leuze-en-Hainaut (Tourpes), Rue Royale 49/000A.

2. Monsieur DUPIRE, Carl Dominique Pierre Ghislain, né à Ath le vingt juillet mil neuf cent soixante-deux, numéro national 62.07.20 099-70, époux de Madame DURAND Chantal Julia Fernande Ghislaine, domicilié à 7903 Leuze-en-Hainaut (Blicquy), Rue Martimont 17/000B.

3. Monsieur DUPIRE, Stéphane Jules Gaston Ghislain, né à Ath le treize janvier mil neuf cent soixante-cinq, numéro national 65.01.13 065-44, époux de Madame DIERICKX Sandrine Elisabeth Pascale Ghislaine, domicilié à 7904 Leuze-en-Hainaut (Tourpes), Rue R.A.F. 2.

4. Monsieur DUPIRE, Jean-Pierre Amé Georges Ghislain, né à Ath le deux décembre mil neuf cent soixante-huit, numéro national 68.12.02 063-31, époux de Madame VANDECNOCKE Sandrine Denise Stella, domicilié à 7904 Leuze-en-Hainaut (Tourpes), Rue Royale 16.

Le Conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué Monsieur DUPIRE, Stéphane Jules Gaston Ghislain, né à Ath le treize janvier mil neuf cent soixante-cinq, numéro national 65.01.13 065-44, époux de Madame DIERICKX Sandrine Elisabeth Pascale Ghislaine, domicilié à 7904 Leuze-en-Hainaut (Tourpes), Rue R.A.F. 2.

Monsieur Stéphane DUPIRE pourra représenter seul la société sauf pour toute opération dont la valeur excède deux cent cinquante mille euros pour lesquelles la signature de deux administrateurs ou de l'administrateur-délégué et d'un second administrateur est requise.

L'assemblée générale confirme que l'activité de transport de la société est confiée à Monsieur DUPIRE Jean-Pierre, prénommé, titulaire du certificat de capacité professionnelle au transport national et international de marchandises par route.

Rémunérations

Le mandat des administrateurs est gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Pouvoirs au Conseil d'administration en vue de l'exécution des décisions prises et de faire opérer toutes les modifications nécessaires.

L'assemblée confère à l'administrateur-délégué tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes, avec faculté de substitution, afin d'opérer la modification nécessaire auprès de toutes Administrations, en particulier à la banque carrefour.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré sur papier libre aux fins de publication au Moniteur Belge.

Pièces et documents déposés au Greffe en même temps que le présent extrait : une expédition de l'acte, rapport de gérance, situation active et passive

Gaëtan Quenon, Notaire